

## L'ÉCHO DES FILIÈRES

### NE JETEZ PLUS VOS CÂBLES

Les câbles électriques (déchets, rallonges usagées, etc.) sont désormais traités par RVE, entreprise artisanale spécialisée dans le recyclage des DEEE. RVE s'est équipée d'une ligne de broyage pour le traitement de tous les types de câbles électriques, tous les types de déchets électriques venant des professionnels.

Contact RVE : 0262 30 66 03.

### ARTISANS ÉLECTRICIENS, RAPPORTEZ VOS LAMPES À VOTRE FOURNISSEUR

À l'inverse des ampoules traditionnelles, les tubes et les lampes basse consommation se recyclent. Rapporter-les auprès de vos fournisseurs, qui sont points de collecte.

Points de collecte :

se renseigner auprès de SICR, 0262 41 10 57.

### RÉPARATEURS ÉLECTRIQUES, DEVENEZ POINT DE COLLECTE

Offrez un service supplémentaire à vos clients en reprenant leurs appareils électriques hors d'usage. Comment faire ? En nouant un partenariat avec Eco-Systèmes, l'éco-organisme en charge de la valorisation des DEEE à La Réunion. Vous serez vous-mêmes collectés **gratuitement** par un prestataire agréé.

Plus d'infos sur : [www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr)  
(rubrique " Distributeurs - Devenez partenaires ").